



#### CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 23-24: « Espace public et culture »

Synthèse du Rapport du Groupe 4

# COMMENT NOS ESPACES PUBLICS PEUVENT-ILS REFLÉTER ET TRADUIRE LA CULTURE CONTEMPORAINE, À L'HEURE DES TRANSFORMATIONS SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES ?

**RÉFÉRENTE:** Manuelle GAUTRAND, architecte

#### Membres du groupe :

- Sandra BÉCHICHE, directrice des relations internationales et de la conservation du patrimoine, groupe Artprice Musée L'Organe, conseillère municipale déléguée aux festivals et à la conservation du patrimoine de la ville de Rillieux-La-Pape
- Marialya BESTOUGEFF, directrice de l'innovation du CENTQUATRE-PARIS;
- Mahmoud ISMAIL, architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Eléfterios KECHACOGLIOU, directeur du « plus petit cirque du monde », centre culturel de rencontre dédié aux patrimoines et aux cultures des banlieues
- Barnabé LOUCHE, directeur du mécénat et de la culture, Assistance Publique-hôpitaux de Paris, groupe hospitalo-universitaire Sorbonne Université
- Franck MONTAUGÉ, sénateur du Gers
- **Fred SANCÈRE**, directeur de « Derrière le hublot », scène conventionnée d'intérêt national art en territoire en région Occitanie
- Christelle GLAZAÏ, directrice de la production de l'Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette

Avec la participation de Clémence CAREL, étudiante à Sciences Po Paris

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

## Synthèse et principaux points du rapport

Comment changer les espaces publics déjà identifiés et les adapter à nos besoins futurs tout en gardant une attention soutenue à conserver et faire vivre le patrimoine architectural déjà présent ? Comment investir au mieux des espaces aujourd'hui déqualifiés et permettre des réappropriations réussies ? Et comment faire de ces lieux des espaces qui restent ouverts à de nouveaux imaginaires ?

Comment changer les espaces publics déjà identifiés et les adapter à nos besoins futurs tout en gardant une attention soutenue à conserver et faire vivre le patrimoine architectural déjà présent ? Comment investir au mieux des espaces aujourd'hui déqualifiés et permettre des réappropriations réussies ? Et comment faire de ces lieux des espaces qui restent ouverts à de nouveaux imaginaires ?

Pour répondre à ces questions le groupe s'est d'abord interrogé sur ses propres pratiques par le biais de **portraits sonores** réalisés au sein de ses espaces culturels : <a href="https://www.youtube.com/@Groupe4CHEC23-24">https://www.youtube.com/@Groupe4CHEC23-24</a>



Puis, il s'est imprégné de références inspirantes, présentées dans le rapport pour alimenter ses débats et nourrir ses propositions.

Ils en tirent aussi deux remarques : d'abord que <u>l'espace public et le rôle de la culture</u> dans celuici, en étant vecteur de forte participation et de cohésion citoyenne <u>participent des réponses à la double crise environnementale et démocratique</u> que nous connaissons ; en second lieu que malgré les nombreux dispositifs de concertation existants, une grande partie de nos concitoyens (le rapport parle même de majorité silencieuse) <u>ne s'y sent pas partie prenante</u>. Si la reconnaissance par la loi des droits culturels trouve son écho dans ce domaine, il convient aussi d'agir pour que chacun se sente autorisé à s'y impliquer.

Pour résoudre cette contradiction, le rapport émet un certain nombre de propositions, renforçant les dispositifs existants, et en proposant de nouveaux dont une proposition de loi visant à promouvoir le fait culturel dans l'aménagement des espaces publics.

#### A/CINQ RÉFÉRENCES INSPIRANTES

Ces cinq exemples ont en commun de montrer le rôle de l'art dans l'espace public comme vecteur d'expression transformant les lieux de passage en espace de rencontre et de dialogue. Les œuvres deviennent des points de convergence, créant des opportunités pour les populations locales de se rassembler, d'échanger et de se réapproprier les espaces communs.

Ainsi « Le Cyclop » de Jean Tinguely & Niki De Saint Phalle à Milly-la-Forêt, le projet de la Place Haymon à Corbeil-Essonne, et « le cercle et 1 000 fragments » illustrent comment l'art peut résonner ou traduire des aspirations collectives, favorisant l'inclusivité et la participation citoyenne. L'expérience de Plaine commune met lumière le rôle crucial de l'urbanisme culturel qui transforme les territoires en intégrant l'art et la culture dans les processus de mutation urbain ; enfin, la pensée d'Ailton Krenak, appelant à une réconciliation entre l'homme et la nature est extrêmement inspirante dans notre contexte d'adaptation climatique.

#### 1/ En forêt: Le Cyclop à Milly-la-Forêt par Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle



Inscrit dans le courant de l'art cinétique et de l'assemblage, commencé en 1969 et achevé en 1994, soit vingt-cinq ans de travail collectif, « Le Cyclop » a réussi à créer son propre espace public en plein cœur de la forêt de Milly-la-Forêt permettant aux visiteurs d'expérimenter l'art en dehors des cadres traditionnels des galeries et des musées.

## 2/ En milieu urbain, en ville moyenne : la Place du Comte Haymon à Corbeil-Essonnes, un espace public patrimonial requalifié

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », il s'agissait de requalifier la place du Comte Haymon afin d'y permettre la valorisation commerciale des magasins et des établissements de restauration, ainsi que la mise en valeur des logements qui se développent le long de la place. Afin de permettre une réappropriation des lieux par ses usagers, la place a été rendue aux piétons qui peuvent y circuler en toute tranquillité, et la circulation automobile y a été supprimée.

Pour cette opération, la ville de Corbeil-Essonnes a mené une large concertation auprès de ses habitants. L'architecte des Bâtiments de France a donné son accord sous réserve de plusieurs



Place du Comté Haymon en novembre 2022 - ©monumentum - Sous licence Creative Commons

recommandations, par exemple l'harmonisation au mieux de tous les éléments métalliques sur la place.

3/ En milieu rural: « Un cercle et mille fragments » à Mazan L'Abbaye (Ardèche) par Felice Varini

« Un cercle et mille fragments » se déploie depuis 2017 sur les murs et toits des différents bâtiments constituant l'abbaye de Mazan (Ardèche) et des anciennes fortifications qui l'encadrent ainsi que sur le pont, l'auberge et l'ancienne école, recréant ainsi un écrin à la mesure de ce site prestigieux.

La feuille d'or dessine une trame partant d'un unique cercle parfait entouré de fragments de cercles aux espacements réguliers.



Cette œuvre qui permet d'interroger ce paysage et son histoire, a été extrêmement bien appropriée par les habitants de ce petit village et appartient aujourd'hui à l'identité même de cette commune. Elle a permis également de dynamiser le tourisme dans ce lieu très éloigné des centres touristiques classiques de ce territoire.

#### 4/ Plaine commune, dans le Grand Paris : l'urbanisme culturel

L'urbanisme culturel de Plaine commune constitue un exemple de ce que pourrait être l'avenir des espaces publics : des lieux où la démocratie, l'art et la culture se rencontrent pour créer une ville vivante, inclusive et dynamique.

« L'urbanisme culturel regroupe un ensemble de pratiques qui contribuent à la transformation des territoires en vue de leur meilleure habitabilité. S'appuyant sur des interventions artistiques et culturelles situées, il influe sur les modes opératoires de la fabrique territoriale, l'artiste pouvant partager son point de vue et influer sur le dessin des espaces à venir. »



Œuvre Pilier autoroute A86, Avenue Francis de Pressensé / © Romain Vallée

#### 5/ La pensée de Ailton Krenak

Philosophe et écrivain brésilien, son œuvre et son engagement reflètent le combat pour la reconnaissance des populations indigènes et de leur « droit à la Terre ». Dans une société marquée par l'individualisme et l'homogénéité, Krenak appelle à célébrer la pluralité culturelle, en opposition aux tendances d'uniformisation observées dans certaines grandes villes.

« La ville moderne ne tolère pas le commun, au contraire, elle le rend hostile. Ce qui devrait être public, l'espace où les gens pourraient se déplacer, circuler, mais où, de plus en plus, au milieu de la route, il y a des espaces qui se privatisent. Jusqu'à quel point est-il permis d'occuper l'espace public alors que les villes augmentent le nombre d'autorisations et de licences pour occuper cet espace ? »

De quel espace « commun » parle-t-on si n'importe qui peut l'envahir et se l'approprier ? L'espace public n'est pas une abstraction, il est constitué de corps qui marchent, respirent, mangent et imaginent. Si ces corps n'ont pas de place dans la ville, alors elle n'est pas le lieu du commun . »

\* \*

Face à la crise démocratique, marquée par la conjonction de la montée des populistes, la baisse de la participation électorale, l'érosion de la confiance dans les institutions et les médias, les inégalités économiques et sociales, et l'isolement de beaucoup, la coopération citoyenne constitue une vraie nécessité et la culture a une place fondamentale à y jouer. Il s'agit aussi sur ce champ de donner corps à la notion de droits culturels, posée par la loi LCAP de 2016, mais insuffisamment connue et appropriée.

\* \*

#### B/PROBLÉMATIQUES & CONSTATS PARTAGÉS

- 1/ La réduction et la saturation de l'espace public
- 2/ L'enjeu des solitudes
- 3/ L'enjeu de l'environnement
- 4/ L'enjeu démocratique
- 5/ L'enjeu de la coopération citoyenne

ж

\* :

#### C/LES PROPOSITIONS

#### 1/ Replacer le citoyen au centre

- Une concertation nationale destinée aux acteurs culturels, collectivités et citoyens, au même titre que la consultation sur le modèle du printemps de la ruralité.
- Cette consultation devra être accompagnée d'une implication de responsables et équipes culturelles, reflet de l'ensemble des profils socio-démographiques du territoire, de manière à ce que chacun s'y reconnaisse et puisse s'inscrire dans cette concertation qui intimide beaucoup

### 2/ Une proposition de loi visant à promouvoir le fait culturel dans l'aménagement des espaces publics

Cette proposition a pour objet de donner aux acteurs culturels et artistiques intéressés par l'aménagement de l'espace public la possibilité de s'exprimer dès la concertation des projets jusqu'à leur livraison et par la suite. La proposition de loi est composée de cinq articles permettant l'écoute et l'expression des acteurs culturels et artistiques en faveur des projets d'urbanisme et d'aménagement.

- L'article 1er permet de valoriser la dimension culturelle des projets d'aménagement soumis aux Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Pour ce faire, une mission de conseil et de prise en compte de la dimension culturelle des projets leur est attribuée en complément des missions initiales qui leur ont été dévolues par la loi de 1977 qui les a créées.
- L'article 2 propose d'ajouter aux prérogatives dévolues à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une possibilité de conseil aux collectivités souhaitant une valorisation culturelle et artistique de l'aménagement de l'espace public.
- L'article 3 associe formellement les acteurs culturels et artistiques aux processus de concertation des projets d'aménagement et de planification.
- L'article 4 institue une « clause culture » dans les marchés publics afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics dans la mise en œuvre et la réalisation d'un volet culturel inhérent à leurs opérations d'aménagement.
- Enfin, l'article 5 rappelle la nécessité de la publication, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, du rapport prévu par l'article 6 de la loi LCAP n°2016-925 du 7 juillet 2016 (rapport remis mais à ce jour non rendu public). Ce rapport évalue l'opportunité de mettre en place un dispositif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1% du coût des opérations de travaux publics au soutien à des projets artistiques ou culturels dans l'espace public (voir ci-dessous).

#### 3/ Renforcer et élargir les dispositifs existants

- ➤ Le dispositif « 1% artistique »
- Élargir le dispositif à de nouveaux ministères comme le ministère de la santé

- Intégrer des personnes issues de la société civile dans la composition du comité artistique mis en place par le maître d'ouvrage
- Introduire dans les cahiers des charges type une démarche d'appropriation du contexte de l'œuvre par l'artiste
  - ➤ Le dispositif « un immeuble, une œuvre »
- Donner la possibilité aux promoteurs immobiliers concernés d'affecter le budget concerné
  à une œuvre réalisée en extérieur, sur son immeuble ou un autre immeuble public ou privé,
  afin que l'œuvre puisse investir l'espace public pour profiter à tous et ne pas se limiter à un
  espace privé ne profitant qu'aux résidents dudit immeuble. Ceci implique la mise en place
  d'un périmètre de covisibilité pour l'aménageur.

#### 4/ Renforcer la place de la culture dans la politique de la ville

- Organiser un dialogue régulier sur la place de la culture dans les Quartiers politique de la ville (QPV): en réunissant régulièrement, sous l'égide de la ministre, les préfets et les DRAC sur ce sujet; en organisant un évènement national (colloque, forum...) tous les deux ans réunissant les acteurs de la culture dans les QPV
- Assurer une collaboration systématique entre le ministère de la Culture, le secrétariat d'État
  à la Ville et l'ANRU, en amont de la réalisation des programmes de rénovation urbaine, tant
  pour la prise en compte du patrimoine des quartiers que pour l'implantation in situ
  d'équipements culturels de proximité de conception nouvelle. Cette nouvelle collaboration
  devrait être inscrite dans une charte et se prolonger par le retour du ministère de la Culture
  au sein du conseil d'administration de l'ANRU
- Assurer un pilotage global par la DG2TDC du volet culturel de la politique de la ville mis en œuvre par les directions générales, les opérateurs et les DRAC : comité de pilotage restreint, partage des orientations nationales et des bonnes pratiques, renforcement des outils de suivi et d'évaluation
- Doter d'un axe analytique « territoires, QPV » les programmes budgétaires :
   175 « Patrimoine », 131 « Création », 180 « Presse et médias », 334 « Livre et industries culturelles »

#### 5/ Entretenir plutôt que de fabriquer à tout prix

- Mettre en place un inventaire à travers une délibération municipale ou intercommunale à chaque début de mandat local avec un état des œuvres déjà présentes dans l'espace public
- Ajouter une clause d'entretien, de conservation préventive et de restauration des œuvres d'art dans tout projet intégrant de la création artistique dans l'espace public, et rappelant également les dispositions du droit d'auteur des artistes qui s'y attache
- Inciter les conseils régionaux à soutenir la création/développement des ressourceries culturelles avec chantiers de réinsertion

• En résonance à la citation du chimiste Antoine Lavoisier "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme" : créer un « <u>Label Lavoisier</u> » afin de récompenser les initiatives innovantes en matière de recyclage, réemploi, économie circulaire, à destination des espaces publics

#### 6/ Dans les espaces publics scolaires et hospitaliers

- Imposer des espaces publics culturels et activités dans les projets d'établissement hospitaliers, sociaux et scolaires
- Développer des galeries d'exposition dans les établissements scolaires (collèges) et exposer les travaux artistiques scolaires dans d'autres lieux publics que les médiathèques et les mairies

\* \*

Les réflexions de ce rapport ont été nourries par ailleurs grâce aux échanges menés avec différents acteurs culturels, référencés dans la version complète du rapport.

\* \*

#### D/ CONCLUSION

De Manuelle Gautrand, architecte et référente du groupe de travail du présent rapport.

De tout temps l'espace public a été un espace étudié et commenté. Il a constamment évolué pour accompagner nos mutations de société.

Il est désormais également le lieu de multiples privatisations et « standardisation » aux logiques souvent marchandes ou sécuritaires, le rendant invisible, inconfortable, générique.

L'espace public doit retrouver son statut, son caractère éminemment contextuel, son « genius loci » car il traduit une culture. Il célèbre un lieu, une société, une histoire.

C'est ainsi qu'il pourra redevenir un espace de respiration, de contemplation et de communion entre ses habitants. Il doit redevenir un vrai théâtre, capable d'exposer notre culture contemporaine, de redevenir un espace vivant de libertés, de partage et de reconnexions.

« L'histoire nous rappelle que la Ville est l'espace des possibles » selon Pierre Boucheron : on pourrait dire que dans toute ville, c'est véritablement l'espace public qui est cet espace des possibles ...